



*Actualités linguistiques francophones*

CONTRIBUTION  
À UN INVENTAIRE  
DES PARTICULARITÉS  
LEXICALES  
DU FRANÇAIS  
DE L'ÎLE MAURICE

*Didier de ROBILLARD*



UNIVERSITÉS FRANCOPHONES



ACTUALITÉS LINGUISTIQUES FRANCOPHONES

CONTRIBUTION  
À UN INVENTAIRE  
DES PARTICULARITÉS  
LEXICALES  
DU FRANÇAIS  
DE L'ÎLE MAURICE

Didier de ROBILLARD

URA 1041 du CNRS  
Université de la Réunion

EDICEF  
58, rue Jean-Bleuzen  
92178 VANVES Cedex

*À Paul Randabel,  
maître et ami,  
qui n'a sans doute pas été étranger,  
par son enseignement éclairé en classe de français,  
à mon intérêt pour les langues.*

ISBN 2-85-069863-6

© EDICEF, 1993

Droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français du droit de copie (6 bis, rue Gabriel-Laumain - 75010 Paris). Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal

## AVANT-PROPOS

L'Université des réseaux d'expression française (UREF), créée au sein de l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), est l'opérateur des Sommets francophones pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans cette perspective, la collection **Universités francophones**, que nous avons lancée en 1988, s'affirme aujourd'hui comme l'un des vecteurs essentiels d'une francophonie active et rayonnante.

Plus de 70 titres ont d'ores et déjà été publiés. Ce sont des ouvrages didactiques (manuels), des monographies faisant le point sur la recherche (série *Sciences en marche*) ou des actes de colloques organisés par les réseaux de l'UREF (série *Actualité scientifique*). Enfin, les séries *Actualités bibliographiques* et *Activités linguistiques francophones* accueillent lexiques et répertoires. Tous s'efforcent de répondre à des besoins identifiés dans des domaines prioritaires: santé, droit, sciences, économie, environnement, aménagement, linguistique et sciences humaines. Tous abordent également des thématiques intéressant l'ensemble de la communauté scientifique universitaire. Dans ce but, nous nous efforçons de réunir des équipes de rédacteurs à caractère multilatéral.

Enfin, ce dispositif éditorial serait incomplet sans une politique de prix réaliste, tenant compte des différentes facettes économiques de la communauté francophone. Ainsi les ouvrages font-ils l'objet d'une tarification préférentielle dans les pays du Sud.

Aux livres de la collection s'ajoutent trois revues de synthèse (*Sécheresse, Santé, Agricultures*) ainsi que des référentiels utilisant les supports les plus modernes de l'édition (cassette vidéo, vidéodisque, disque compact).

Avec **Universités francophones**, l'AUPELF•UREF contribue efficacement à la circulation de l'information scientifique et technique. Elle apporte sa pierre à l'édification d'une bibliothèque scientifique universelle, dans laquelle la langue française se propose doublement et définitivement comme langue de culture et de science.

Professeur Michel Guillou,  
Recteur de l'UREF  
(Université des réseaux d'expression française)

# PRÉFACE

Le réseau "langues et français en francophonie", plus spécifiquement orienté sur l'étude du français dans les pays du Sud de la francophonie, a pour vocation de rassembler les équipes de recherche travaillant sur la description des variétés lexicales du français dans la perspective de réaliser et de publier des inventaires régionaux constituant de véritables synopsis synchroniques de ces usages à l'échelle de grandes zones géolinguistiques et culturelles.

Ces inventaires régionaux, dont un premier état a déjà été édité pour l'Afrique noire avec la première version de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, paraîtront dans le cadre de la collection "Universités francophones" de l'UREF.

La nouvelle série "Actualités linguistiques francophones" entend, par une politique d'édition dynamique, faire connaître, au fur et à mesure de leur réalisation, les résultats de travaux portant prioritairement sur le lexique et correspondant à des états partiels de cette recherche d'ensemble, soit que ceux-ci mettent l'accent sur certains aspects privilégiés du corpus, soit qu'ils apportent une illustration intéressante de la méthodologie lexicographique en rapport avec l'étude des variétés du français dans cet espace, soit que les enquêtes soient circonscrites à des zones restreintes ou à un pays particulier.

Parties intégrantes d'un processus de recherche précis sur la langue et son aménagement dans l'espace francophone, ces *contributions* n'en ont donc pas moins une originalité et une personnalité propres, tant sur le plan des données décrites que de la méthode de travail sous-jacente.

Ces publications et leur diffusion devraient permettre d'assurer dans les meilleures conditions une sensibilisation utile des publics concernés et une stimulation réelle de la connaissance et de la réflexion méthodologique dans ce domaine. Les réactions qu'elles pourront susciter permettront également de mieux orienter les recherches à venir et, parallèlement, la conception et l'aménagement des banques de données lexicographiques qui se constituent à l'appui du processus général d'instauration du français en francophonie.

Danièle Latin,  
Coordonnatrice

# REMERCIEMENTS

Pour éviter les embarras de préséance, j'adopterai l'ordre chronologique pour remercier les personnes et institutions qui ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage, en les citant dans l'ordre de leur intervention.

En premier lieu vient l'AUPELF•UREF, qui a financé ce projet sous l'intitulé *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'Océan Indien*, dans le cadre du programme *Le français en francophonie*, et stimulé des recherches qui étaient en cours à l'URA 1041 du CNRS, Réunion et Aix-en-Provence, mais qui n'auraient sans doute pas abouti aussi vite, ni connu aussi rapidement l'extension géographique du programme actuel sans cette stimulation. Au sein de cette institution, il faut mentionner le rôle de Danièle Latin, du Bureau africain de l'AUPELF•UREF, coordonnatrice du projet, qui a fourni à l'équipe l'encadrement administratif, les informations scientifiques initiales qui ont servi à notre réflexion théorique et qui a prodigué son expérience en matière lexicographique. Un mot également pour Daniel Baggioni, initiateur de la réponse à l'appel d'offre de l'AUPELF•UREF, et qui a été aussi le premier responsable scientifique de ce programme, responsabilité qui m'a été transférée par la suite pour des raisons purement administratives.

Que soient ici chaleureusement remerciés tous les témoins qui ont alimenté cet ouvrage, et particulièrement Arnaud Merven et Odile Merven, qui ont accepté de revoir l'ensemble des entrées de cet inventaire, de commenter les exemples, etc., parfois jusqu'à des heures avancées de la nuit.

Dans le cadre de la politique éditoriale de l'URA 1041 du CNRS, les ouvrages de ses chercheurs sont soumis à un Comité de lecteurs internes et externes à ce laboratoire. Pour cet ouvrage, le Comité de lecture se composait de :

Madame Danièle Latin, Coordonnatrice du programme *Langues et français en francophonie* de l'AUPELF•UREF ;

Monsieur le Professeur Michel Francard, Université Catholique de Louvain ;

Monsieur le Professeur Robert Chaudenson, URA 1041 du CNRS, Université de Provence ;

Monsieur le Professeur Daniel Baggioni, URA 1041 du CNRS, Université de Provence ;

Monsieur le Professeur Michel Carayol, URA 1041 du CNRS, Université de la Réunion ;

Monsieur Jacky Simonin, URA 1041 du CNRS, Université de la Réunion.

Les membres de ce Comité de lecture ont accepté de donner leur avis sur une version provisoire de cet ouvrage, et je les remercie de leurs critiques, suggestions, encouragements. Bien entendu, j'assume seul toute la responsabilité des données livrées dans cet ouvrage, et des opinions qui y sont exprimées. Ma responsabilité est d'autant plus engagée que je n'ai (parfois) pu ou (rarement) voulu suivre leur avis sur tous les points qu'ils m'ont signalés, soit pour des raisons théoriques, soit par manque de temps.

Une fois le texte lexicographique "brut" saisi, le reste de cet ouvrage est le produit du travail collectif de l'URA 1041 du CNRS Réunion, le terme "équipe" prenant ici tout sons sens, car cette petite équipe a assumé collectivement les tâches les plus ingrates et harassantes de la préparation du manuscrit. Michel Beniamino a été le cerveau de cette entreprise (organisation, correction, classement des épreuves successives) et a su, avec une ingéniosité et des ruses informatiques dont il garde le secret, transformer le fichier brut que je lui ai soumis en un texte lisible. Je remercie Claudine Bavoux, qui, en plus des relectures qu'elle a assurées, m'a aidé, à travers les nombreuses et précieuses discussions théoriques que nous avons eues, à donner sa forme actuelle à cet ouvrage. Que soit aussi remerciée Isabelle Pierozak, qui a assuré la délicate recherche et la vérification des étymologies françaises dans la thèse de R. Chaudenson, et qui a par la suite inlassablement lu, relu, et effectué à l'écran les corrections de cet ouvrage avec une discrète efficacité que nous avons appris à apprécier. Patricia Sitalapresad a assuré une partie des restructurations nécessaires à l'édition de cet ouvrage, et Julie Lallement ainsi que Véronique Garrioch ont fait une lecture complète des épreuves.



# ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION THÉORIQUE: VISITE D'UN CHANTIER

## PRÉALABLES

Un inventaire lexicographique n'est certainement pas le lieu le plus approprié pour se livrer à une réflexion théorique approfondie, et nous renvoyons donc, pour cela, à divers articles publiés ailleurs (voir bibliographie). Pour ne pas allonger le présent texte, la bibliographie qui a alimenté ces réflexions n'est pas citée. On la trouvera dans Robillard, D. de/Beniamino, Michel/Bavoux, Claudine éds (sous presse). Cependant, il est tout aussi clair que, dans la mesure où, comme le veut la formule, le regard sur un objet scientifique en est partiellement constitutif, on ne peut pas non plus totalement passer sous silence les concepts et méthodes ayant présidé au présent inventaire.

Nous allons donc nous essayer au difficile exercice qui consiste à en dire juste ce qu'il faut pour esquisser à grands traits les problématiques et méthodes qui ont guidé la constitution de cet inventaire, tout en soulignant le fait qu'il s'agit encore d'un "chantier" théorique, constamment remis en cause par les faits observés sur les terrains qui intéressent l'équipe Océan Indien (Claudine Bavoux, Madagascar; Michel Beniamino, la Réunion; Daniel Baggioni, faune et flore pour toutes les zones (1); Iqbal Kalla, Seychelles; Rada Tirvassen, Maurice) dans le cadre du programme *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'Océan Indien (Le français en francophonie)* de l'AUPELF•UREF. L'ensemble du recueil constitue doublement un chantier, à la fois parce qu'il est une tentative de mise à l'épreuve d'une approche peu expérimentée et à cause des délais de publication très serrés, qui ne nous ont laissé que peu de temps pour peaufiner cette étude.

Ces conditions d'énonciation qui nous contraignent à la concision auront sans doute pour conséquence de rendre nos propos bien plus tranchés que nous ne le souhaiterions. Le lecteur, nous l'espérons, voudra bien en tenir compte.

---

(1) Cela explique le peu de place occupé par ces domaines dans le présent lexique.

## RÉFLEXIONS ANTÉRIEURES

Nous ne pouvons donc nous attarder, comme on devrait le faire en bonne méthode, d'abord à la description, puis éventuellement à l'examen critique des réflexions qui ont précédé la nôtre sur le terrain qui nous préoccupe actuellement, par exemple celle de la dialectologie traditionnelle, ou l'approche de l'*IFA*, tentative lexicographique pionnière dans le domaine des français non standard en Afrique. De même, force nous est de passer sous silence le modèle du *français zéro* de R. Chaudenson (par ex. 1985), bien que ce modèle ait animé nombre de débats qui visaient à tenter de l'aménager pour le rendre compatible avec les problèmes rencontrés sur nos terrains. Cette obligation de silence nous est particulièrement difficile, car nous avons à la fois beaucoup de respect et d'admiration pour ces chercheurs et les problématiques qu'ils ont mises au point et qui nous inspirent largement, même si, sur certains points, nous avons l'air de nous écarter de leurs concepts et méthodes, pour mieux y revenir d'ailleurs, mais autrement qu'ils ne l'ont fait eux-mêmes. Nous renvoyons pour cette recension aux textes produits par divers membres de l'équipe Océan Indien (Daniel Baggioni, Claudine Bavoux, Michel Beniamino), dans les Actes des Premières journées scientifiques de l'AUPELF-UREF, Nice, 1991.

## UNE APPROCHE VARIATIONNISTE ET ANTHROPOLOGIQUE

On pourrait décrire synthétiquement le cadre de cette approche par les préoccupations suivantes, qui en fondent la démarche :

### 1. *Un modèle global.*

Cette globalité de la méthode se marque sur deux plans différents :

– *Une méthode transversale.* Il nous paraît important, si l'on se donne pour projet la description du *français en francophonie*, de tenter d'élaborer un modèle descriptif transversal (utilisable dans l'ensemble des situations). En effet, la multiplication de méthodes hétérogènes marquerait soit l'aveu implicite de l'inexistence d'un objet unique de description (le français, parce qu'il n'existerait pas, et que l'on ne pourrait observer que des objets très différents les uns des autres, à travers des méthodes de ce fait nécessairement distinctes), soit l'abandon de toute tentative de faire apparaître l'unicité de cet objet, ce qui est contradictoire par rapport au programme de départ (2). Ce

---

(2) Bien sûr, le plus dangereux c'est lorsque l'on a l'illusion que les résultats de travaux lexicographiques menés selon des méthodes différentes sont comparables entre eux, puisque toutes les approches aboutissent à des inventaires de "mots" (non marqués comme différents).

propos abrupt mérite d'être nuancé par le fait que, à l'intérieur d'un modèle global, on peut être conduit à accepter des approches (partiellement) différentes à deux conditions :

- que les conditions, parce qu'elles sont (partiellement) différentes sur les divers terrains, justifient des approches différenciées ;
- que, malgré ces différences, on arrive à démontrer l'unicité des approches à un niveau plus abstrait. Dans tous les cas, un principe doit être intangible : ne pas présenter comme homogènes des données hétérogènes ou recueillies selon des méthodes différentes.

– *Approcher une (variété de) langue comme un système* : il s'agit aussi, et cette fois pour des raisons liées tout simplement aux réflexions considérées comme fondatrices pour les linguistes (Saussure) de proposer une approche qui étudie *l'ensemble* d'une (variété de) langue et non pas des fragments. Poser comme principe que *l'étude* doit être globale ne préjuge en rien de la *présentation* des résultats de cette étude. Cette présentation peut, évidemment, elle, être fragmentaire et différentielle, ne faisant état, par exemple, que des "particularités", pour des raisons évidentes, qui ont été évoquées maintes fois (inanité de l'idée de recommencer, à chaque description de variété de français, la description des éléments communs à un grand nombre de variétés, ou à toutes). En effet, non seulement cette approche est la seule qui permette de rendre compte du caractère *systématique* de la langue, et d'appréhender la *valeur* (différentielle) des unités selon ce principe, mais elle correspond sans doute à la réalité de l'usage en discours de la plupart des variétés non-standard de français, où éléments clairement régionaux s'opposent à la fois à des unités purement régionales, et à des unités en usage dans des aires beaucoup plus vastes. Nous reviendrons sur cet aspect plus bas.

## 2. Une dimension sociolinguistique et anthropolinguistique.

Il semble que les avancées récentes dans le domaine de la sociolinguistique rendent nécessaire la réflexion sur l'intégration d'une dimension sociolinguistique dans la réflexion sur l'objet *langue*. En effet, et en disant les choses de manière toujours aussi peu nuancée, il est frappant de constater que les linguistes continuent à décrire les langues, après l'avènement de la sociolinguistique, exactement selon les mêmes méthodes qu'ils utilisaient auparavant, comme si le structuralisme saussurien pouvait encore, sans retouche, servir, après la remise en cause fondamentale effectuée par la sociolinguistique. En effet, celle-ci, en insistant sur la dimension identitaire des langues (au moins dans une partie de leurs structures), en démontrant que le choix de formes n'est pas lié seulement à des impératifs de communication de sens "sémiotique", mais aussi de sens social (définition de registres, de situations), complexifie la biplanéité saussurienne. On ne peut plus, après les travaux sociolinguistiques, donner, sans plus de

réflexion, la primauté au signifiant et au signifié comme caractéristiques d'un signe, ce qui signifie que pour décider si un signe appartient à une langue ou non, le simple examen de son signifié et de son signifiant paraît extrêmement réducteur, surtout peut-être dans les situations de contacts de langues, où, comme on le verra, si l'on accepte nos propositions, la *cohérence* des éléments empruntés (ce qui affecte leur signifiant et leur signifié) n'est pas toujours assurée à court terme, ce processus se réalisant seulement à long terme.

En situation de contacts de langues, la question de la répartition des formes observables en ensembles que l'on appelle (variétés de) "langues" est loin d'aller de soi, et, dans les situations franco-créoles, la proximité des systèmes linguistiques rend l'usage des critères formels seuls peu satisfaisant et donne des résultats extrêmement aléatoires (dès la mise au point de ce programme de recherche, R. Chaudenson avait d'ailleurs attiré notre attention sur ce point en le signalant comme particulièrement délicat, et l'ensemble de nos recherches visent à régler cet aspect). On touche donc, semble-t-il, parfois, à une forme d'arbitraire des locuteurs, qui considèrent qu'une forme fait partie ou non d'une variété de langue sur des critères qu'il est difficile de mettre en évidence si l'on ne se fie qu'à une approche "internaliste", et selon un comportement peu prédictible au vu des critères de cette perspective, manifestant un comportement qui semble alors faire appel à l'arbitraire culturel.

L'une des questions cruciales des sciences sociales est en effet celle de *l'arbitraire culturel*. Cette vaste question semble se subdiviser, en ce qui nous concerne, en deux champs, dont le second seulement nous intéresse ici :

- l'étude de l'arbitraire culturel "apparent" : cela correspond aux cas où l'on a l'impression qu'il s'agit, à première vue, de structures arbitraires (les sujets les considèrent souvent comme telles, en disant que ces formes relèvent d'une règle intangible, sans aller plus loin), structures dont la fonctionnalité peut néanmoins être démontrée par une étude attentive. Un exemple de cela est la structure de parenté, variable selon les sociétés, qui a souvent pour fonction de gérer le génome d'un groupe isolé en minimisant les risques de consanguinité et/ou d'assurer la cohésion du groupe : la règle, par exemple, dit qu'on se marie de l'"autre côté de la rivière", "dans le village voisin", etc. Dans ce cas, la formulation énigmatique de la règle traduit en termes simples un fonctionnement apparemment arbitraire, mais en fait complexe : ceux qui font partie d'une catégorie repérée par "de l'autre côté de la rivière" correspondent à certains rapports de parenté.
- l'étude de la fonctionnalité de l'arbitraire culturel lorsqu'il est irréductible. Dans d'autres cas en effet, les études les plus astucieuses et approfondies ne permettent pas de démontrer qu'une structure n'est

pas arbitraire. Il convient alors de s'interroger sur la fonctionnalité de ce type d'arbitraire. On peut illustrer ce cas de figure par les rapports entre signifiants et signifiés, qui sont indubitablement arbitraires comme le démontre Saussure. C'est cet arbitraire qui permet aux langues de fonctionner, comme on peut s'en apercevoir si l'on tente d'imaginer ce qui se produirait en son absence: multiplication de phonèmes (si l'on admet que les phonèmes ou groupes de phonèmes "ressemblent" à la réalité: autant de signifiés, autant de configurations *motivées*, donc non réutilisables), impossibilité, pour les langues, de tolérer des homophones (puisque cela signifierait qu'un signifiant "ressemblerait" à plusieurs signifiés, ce qui est contradictoire si les signifiés sont très différents), des synonymes (même objection, en sens inverse), et, finalement, impossibilité logique qu'il existe plus d'une langue sur terre!

Si la linguistique s'est penchée sur ce type d'arbitraire linguistique, elle ne s'est pas beaucoup interrogée sur un autre type de relation à première vue arbitraire: qu'est-ce qui fait qu'une forme linguistique soit considérée comme appartenant à la langue *x* ou non, problème que l'on ressent de manière aiguë surtout en situation de contacts de langues. La réponse actuellement dominante en linguistique est celle de l'intégration formelle: il existerait des "matrices" (phonologiques, syntaxiques, lexicales, sémantiques, etc.) propres à chaque langue, et par comparaison des formes observées avec ces matrices, on arriverait à se prononcer avec quelque assurance (que l'on pense par exemple au concept de *distance interlinguistique* de W.F. Mackey (1971) qui repose implicitement sur cette conception). On sait hélas depuis longtemps que ce modèle n'est que partiellement opératoire: l'énigme des frontières entre hindi et ourdou en Inde par exemple (pour prendre un cas que nous ne connaissons que par ouï-dire), celle des limites entre les créoles de l'Océan Indien entre eux, et entre ces créoles et le français (pour prendre un exemple dont nous avons une expérience plus immédiate) donnent des preuves peu discutables de l'opérabilité limitée à certains secteurs de la langue de l'utilisation de ces "matrices". Il suffit de rajouter à cela le fait tout simple que si ces hypothétiques matrices linguistiques avaient un rapport quelconque avec la réalité, les terminologies pourraient faire mouche à chaque fois qu'ils inventent un terme nouveau et le proposent aux usagers, ce qui est manifestement loin d'être le cas si l'on en juge, en France, par la fortune du *bouteur*, et du *mâchouillon* (il vaut mieux préciser qu'il s'agit des termes recommandés à la place, respectivement, du bulldozer et du chewing-gum). C'est l'échec partiel de ces approches qui nous incite à chercher ailleurs que dans l'intralinguistique un instrument de délimitation des (variétés de) langues, étant entendu que l'on peut difficilement envisager des descriptions de langues en contact sans s'interroger sur

cette question, le problème ne prenant que plus de relief en terrain franco-créolophone compte tenu de la proximité des systèmes, alors qu'il existe sans doute dans toutes les situations, mais probablement avec moins d'acuité. C'est ce qui nous a conduit, après épuisement des perspectives purement internalistes, à rechercher des solutions du côté de la sociolinguistique.

Accepter un regard sociolinguistique et anthropologique revient à admettre que, s'il existe sans aucun doute des interactions complexes entre systèmes linguistiques et systèmes sociaux, qui s'inter-influencent mutuellement, les systèmes sociaux doivent être considérés comme les supports des systèmes linguistiques, et non l'inverse, ce que l'on n'aura pas de mal à admettre.

La perspective que nous voudrions proposer hiérarchise les points de vue anthropologique et sociolinguistique. Le regard anthropologique est indispensable pour fonder l'unicité des comportements humains face à l'objet *langue*. L'approche sociolinguistique nuance et enrichit ce premier constat en montrant que des mécanismes universels sont mis en oeuvre de manière différente selon les particularités de chaque communauté linguistique et de chaque groupe à l'intérieur des sous-ensembles qui en sont constitutifs.

Ainsi, pour aller très vite, on peut "pervertir" le modèle de L. Hjelmslev (3) (in Georges Mounin: 1963) pour montrer que les systèmes linguistiques ne peuvent exister et demeurer en état de fonctionnement en tant qu'instruments de structuration et de communication du sens que si deux jeux de processus sont associés:

- d'une part, l'image de la réalité (substance du signifié, objet continu en l'absence de toute perception humaine) est découpée en unités discrètes articulées entre elles (forme du signifié), et cette forme est *maintenue* en état de fonctionnement (effort constant de toute communauté linguistique: à travers la socialisation des générations montantes, l'élaboration, la diffusion de dictionnaires par exemple).
- d'autre part, le découpage des sons potentiels du langage humain (substance du signifiant) en unités discrètes et leur classement en phonèmes (forme du signifiant).

Lorsque la communauté linguistique fait coïncider segments de signifiant ainsi préalablement mis en forme et fragments de réalité structurés en un tout cohérent (signifiés), on obtient une partie du matériau de base d'une langue, ce matériau devant, de surcroît, être

---

(3) Puisque, au contraire de ce que nous proposons, L.Hjelmslev pensait que l'on pouvait "couper" radicalement les systèmes linguistiques des mécanismes sociaux qui les produisent.

structuré par des règles d'assemblage (morphologie, syntaxe), etc. Il faut cependant souligner que cet outil ne peut fonctionner que si la communauté linguistique conserve l'architecture de ces "formes" en maintenant les jeux d'oppositions qui en constituent le fondement. Cela se fait généralement sans effort conscient, l'utilisation quotidienne de la langue y suffisant en général. Mais cela permet de prendre conscience que toute langue ne se maintient que par cet effort de reconstruction permanent, un peu comme le fait d'utiliser un sentier l'entretient, et qu'une langue ne survit pas "toute seule": c'est un effort cognitif permanent et socialisé de la part des membres de la communauté linguistique qui constitue l'"énergie" sans laquelle une langue perd de son efficacité, lorsque les catégories de signifiant et de signifié perdent de leur caractère systématique. Dans la mesure où la langue n'est pas une structure concrète et tangible au sens où elle pourrait exister indépendamment de l'activité humaine, on peut la comparer à un logiciel activé dans la mémoire vive d'un ordinateur, maintenu par l'énergie électrique sous forme d'oppositions de polarité, à défaut de laquelle il ne peut plus exister.

Ce point de vue anthropologique est ensuite modulé dans le détail, par la sociolinguistique, qui peut aisément montrer que ces mécanismes de base sont influencés par les conditions sociales prévalant dans chaque groupe: le prestige des langues classiques fait que, dans le monde occidental, les signifiés prestigieux (scientifiques par exemple) vont chercher des signes dans le fonds constitué par ces langues prestigieuses, alors que les modalités de constitution des argots sont tout autres, pour des raisons indubitablement sociales. Pour en revenir à la francophonie, on pourrait facilement mettre en rapport l'attitude différenciée des francophones face à l'emprunt de matériaux à l'anglais avec des contextes sociaux (Québec, France, pays africains francophones).

On peut conclure sur cette partie, en montrant la profonde unité programmatique qu'il y a entre les deux postulats de notre approche, l'approche anthropologique fournissant les instruments d'un regard global et unifié, suffisamment abstrait pour permettre d'intégrer des perspectives différenciées dans le détail. Quant à la sociolinguistique, elle fournit les outils d'étude de l'hétérogénéité au sein de la francophonie, aspect que l'on ne pourrait vouloir passer sous silence que pour des motivations idéologiques que nous n'avons pas.

## FRANCOPHONIE ET HÉTÉROGÉNÉITÉ

En effet, on aura beau jeu de tenter de faire s'écrouler ce bel échafaudage en montrant que le français n'est pas le même à Montréal et à Dakar, et que le Montréalais n'entretient pas la même relation au français que le Dakarois.

Il convient donc, après avoir essayé de montrer l'homogénéité de la francophonie, rassemblée par exemple, et de manière assez minimale, autour d'une référence commune à un objet mythique "le français", ou le français standard, d'en faire apparaître les fêlures, les fractures, qui peuvent s'animer en prenant la forme de dérives (dialectalisation), de collisions linguistiques (contacts de langues).

On part donc alors du concept de *communauté linguistique* (4), qui permet à la fois de montrer l'homogénéité globale, à un niveau très abstrait, d'un groupe parlant une ou plusieurs langues, et les degrés d'hétérogénéité à l'intérieur de celui-ci, s'emboîtant en un jeu de poupées russes jusqu'aux groupes les plus restreints, ou, au contraire, lançant des passerelles, à travers les frontières, entre groupes sociaux entretenant des rapports semblables envers le français, qui font que, malgré les différences nationales, ethniques, on peut parfois identifier des "trans-groupes", qui constituent dans certains cas le ciment de la francophonie (on peut penser par exemple aux bourgeoisies éduquées qui, à travers la francophonie, semblent bien entretenir un rapport analogue envers le français, langue valorisée pour les mêmes raisons).

L'observation tient ici compte, bien évidemment, des jeux de regards croisés (voir *infra*) qui s'échangent entre communautés, puisque l'on sait bien, comme l'ont abondamment illustré les ethnologues, que l'identité d'un groupe est toujours négociée et produite avec les autres groupes en contact. Il en va de même pour les variétés de langues, qui n'existent en tant qu'inventaires de formes et de règles que par opposition avec d'autres, ayant des fonctionnalités différentes, des matériaux phonétiques différents, des règles distinctes. On comprend donc la surprise, par exemple, d'un locuteur de créole réunionnais et d'un locuteur de français populaire québécois, lorsqu'ils s'aperçoivent, au détour d'un cours de linguistique, que la forme qu'ils utilisent l'un et l'autre pour le futur (/a/ Ex. : /mamãʒe/ "Je vais manger") est identique, bien qu'ils pensent parler des langues nettement distinctes l'une de l'autre.

En parallèle, on utilise aussi le concept de *variété de langue*, mais en se donnant pour règle de s'interdire de disjoindre communautés et variétés, pour éviter de rassembler, au sein d'ensembles fictifs que l'on appellerait "variétés de langues", des formes que personne n'utilise conjointement, en les mettant sur le même plan que des systèmes linguistiques ayant une existence sociale concrète et observable. Dans un cas on a une "collection" de mots, dans l'autre la description d'une variété de langue, encore que cela mérite sans doute d'être nuancé (voir annexe sur ce point).

---

(4) Nous ne pouvons décrire en détail ce concept ici. Voir par exemple Robillard/Beniamino/ Bavoux, eds. (sous presse), pour un exposé succinct.



## LÉGITIMITÉ

Ces considérations permettent d'en arriver au point nodal de cette réflexion, au concept de *légitimité*, qui est en un sens l'aboutissement de l'ensemble de cette réflexion. En effet, nous souhaiterions parvenir à un modèle d'étude de la francophonie qui soit fondé sur ce concept, que l'on pourrait définir comme : *l'ensemble des modalités d'existence d'une communauté linguistique et des modalités d'existence des (variétés de) langues avec lesquelles la communauté linguistique entretient des rapports.*

Une fois de plus, l'impératif de concision que nous nous sommes imposé desservira la clarté de notre exposé. Le concept de légitimité s'est imposé à nous sur le terrain franco-créolophone (avec les spécificités signalées plus haut), à travers un travail d'équipe où chacun est spécialiste d'un terrain, alors que les autres le connaissent assez mal. Se rajoute à cela le fait que notre équipe mêle "natifs" et "non-natifs" de ces terrains. Les discussions au sein de ce groupe ont abouti à un débat consistant à se demander simultanément : est-ce que la forme *x* est française ? est-ce que la forme *x* est du français *malgache / réunionnais / mauricien / seychellois* ? Les deux questions sont nécessaires, si l'on veut éviter de tomber dans le piège signalé ci-dessus : mettre sur le même plan des variétés de langues légitimées par des groupes sociaux, et des assemblages de mots artificiellement réunis dans des "variétés" qui ne sont reconnues par personne (sauf le linguiste).

Pour répondre à la première question, le premier réflexe consiste souvent à puiser dans l'arsenal du linguiste internaliste, pour évaluer le "degré d'intégration" d'une forme au français. L'inconvénient est que le spécialiste du terrain, après observation des locuteurs, demeure souvent en désaccord avec les résultats d'une telle analyse, en soulignant que le sentiment des locuteurs sur le terrain, l'observation de leurs comportements langagiers, semblent les démentir.

Quant à la seconde, seule l'observation des comportements langagiers permet de proposer des éléments de réponse, notamment selon les critères indirects fort bien élaborés par l'IFA : dispersion chronologique, géographique, sociale, fréquence, etc.

## LÉGITIMITÉ : COHÉRENCE OU COHÉSION ?

On le voit bien, ce débat peut se résumer à l'opposition entre la conception internaliste de la langue et celle du sociolinguiste. Pour le premier, c'est la *cohérence* qui prime : est française toute forme formellement intégrée aux matrices du français (ce qui soulève le problème, non résolu, de la détermination de ces dernières). Pour le second, c'est plutôt la *cohésion* qui sert de critère : est française toute forme perçue comme telle, toute forme à laquelle on a recours pour

parler français, toute forme chargée, par le locuteur, d'une valeur identitaire lui servant à se positionner comme francophone, ou à définir les situations de communication (registres).

Cette opposition est loin d'être irréductible : qui ne voit en effet que, dans des situations de contacts de langues (ce qui est le cas de la francophonie), la mise en cohésion précède souvent (mais pas toujours) la mise en cohérence (les emprunts se "francophonisent" progressivement, et finissent par passer inaperçus) ?

En bonne méthode, lorsque deux critères interviennent dans la constitution d'un objet, il faut soit en éliminer un, soit les hiérarchiser clairement, en ne mobilisant le second que lorsque le premier a totalement épuisé son pouvoir classificateur.

Si l'on accepte nos prémisses, il ne fait pas de doute que la cohésion doit primer, surtout, rappelons-le, en situation de contacts de langues : il serait assez vain de se lancer dans une étude du français en contact avec un instrument de recherche qui élimine d'entrée de jeu tout élément qui risquerait de ne pas être conforme aux matrices du français ! Cette perspective ne serait acceptable que dans une entreprise (qui a parfois été évoquée) d'enrichissement du lexique du français, par exemple "de France", en puisant dans les stocks lexicaux périphériques, avec des critères qui sont ceux des francophones "de France". Rappelons surtout que le type de lexicographie pratiquée ici s'opère sur des communautés linguistiques bien vivantes, à qui seront soumis les lexiques après élaboration, et que si l'on ne veut pas courir le risque d'un rejet pur et simple *a posteriori*, il vaut mieux s'inquiéter des attitudes des locuteurs face à leurs (variétés de) langues *a priori* ! (quitte à remettre en cause la conception que l'on peut avoir de la langue). Autant l'approche purement internaliste peut être mise en œuvre sans danger sur des variétés presque disparues dont les locuteurs ne viendront jamais porter la contradiction au linguiste (c'est d'ailleurs la seule approche possible dans ce cas, l'enquête de type sociolinguistique nécessitant la présence d'une communauté linguistique bien vivante pour s'effectuer), autant elle est périlleuse lorsqu'il s'agit de descriptions de variétés parlées par des communautés existantes, et autant elle est sans doute à proscrire absolument lorsqu'il s'agit d'opérations d'aménagement linguistique, pour lesquelles il vaut mieux, si l'on en souhaite le succès, éviter de susciter toute forme d'opposition. Il est évident que le rôle crucial du français dans la plupart des formations sociales de la francophonie donne une acuité accrue à ce débat, puisque la publication d'inventaires est en quelque sorte un miroir tendu à une communauté linguistique, qui accepte de s'y reconnaître ou s'estime défigurée par ce travail.

D'autres raisons viennent conforter ce point de vue théorique. Le fait, qu'à l'évidence, la mise en cohésion n'est pas toujours suivie de la mise en cohérence comme on en fait implicitement l'hypothèse si

l'on se sert du critère de l'intégration formelle pour juger de l'appartenance ou non d'une forme à une (variété de) langue : l'orthographe des emprunts savants aux langues classiques ("y", "ph", "ch") ne se met pas en cohérence avec les matrices orthographiques du français courant, même quand des termes savants passent dans le français de tous les jours. Par ailleurs, lorsque l'on observe les emprunts récents à l'anglais, on s'aperçoit que cela n'est pas le cas non plus, si bien d'ailleurs qu'une consonne vélaire nasale en provenance de l'anglais s'est ajoutée au système phonologique du français. Il est clair que, dans ces deux cas, la non mise en cohérence est une condition de la rentabilité fonctionnelle de ces éléments, (ainsi marqués comme prestigieux), ce qui confère au locuteur lui-même une partie de ce prestige. Cette stratégie est spontanément utilisée par le coiffeur qui propose à son client non plus un "léger massage du cuir chevelu", mais un "touching", terme qui définit cet acte professionnel comme ayant plus de technicité que celui, un peu fruste et un brin ambigu du coiffeur qui procède à un classique "massage". En exprimant les choses de manière paradoxale, l'intégration globale de ces éléments en provenance de l'anglais ne se fait qu'à la condition qu'ils ne s'intègrent pas, phoniquement au moins. Il s'agit d'un processus fonctionnant clairement sur le contraste entre une mise en cohésion indubitable et une non mise en cohérence, les deux conditions étant nécessaires pour que ces unités soient utiles au francophone soucieux de distinction.

Un autre ordre de raisons consiste simplement à s'apercevoir que les dictionnaires les plus traditionnels ne procèdent pas autrement dans les domaines où le français courant est en contact avec des technolèctes, argots, ou langues étrangères. Il suffit de lire le *Petit Robert* pour s'en convaincre.

#### "la nomenclature

**Le choix des faits de langue décrits.** On trouvera ici tous les **termes courants** du français contemporain et les très nombreux mots **techniques, scientifiques** ou **spéciaux** indispensables à l'expression de la pensée moderne. [...]

Les termes et emplois techniques ou scientifiques ont pris une importance nouvelle du fait de la diffusion sociale des connaissances. [...]

Nous avons tenté d'être complet dans la description des **néologismes** courants. Certaines de ces nouveautés du vocabulaire en provenance directe de l'étranger, sont bien reçues par le grand public qui les utilise sans remords, mais très critiquées par les puristes. Les **anglicismes** récents et controversés ont été présentés sous la désignation d'*anglicisme* ou d'*américanisme*, remarque qui, selon les lecteurs, pourra apparaître comme l'indication objective d'une source d'emprunt récent ou comme une condamnation. Cependant, les emprunts bien établis dans notre langue (*club, bifteck...*) sont traités sans commentaire.[...]"

(*Petit Robert*, 1990, "présentation du dictionnaire" par Alain Rey).

Est-il vraiment nécessaire de commenter ce texte, tant on voit sans cesse apparaître la cohésion comme critère présidant aux choix d'intégration dans la nomenclature, ce qui équivaut à peu de chose près, à délimiter une (variété de) langue, et qui y équivaut tout à fait, lorsqu'il s'agit d'intégrer ou non des néologismes par emprunt à des langues étrangères.

La nomenclature est constituée à partir de l'usage des mots, et en fonction des préoccupations des lecteurs potentiels (mots "courants", "techniques", "scientifiques" ou "spéciaux") selon leur fonctionnalité dans le discours: "indispensables à l'expression de la pensée moderne", et parce que "Les termes et emplois techniques ou scientifiques ont pris une importance nouvelle du fait de la diffusion sociale des connaissances".

Le critère de "cohésion" à travers la prise en compte des représentations que se font les locuteurs de la légitimité des unités est encore plus apparent, si cela est possible, lorsqu'on lit la "Présentation de la deuxième édition". Comme critères justifiant l'inclusion des "mots tabous ou malsonnants", on trouve "l'évolution des mœurs". Quant aux anglicismes, quoique constituant "une menace pour la cohérence du lexique", ils ne sont pas à proscrire s'ils sont "bien acclimatés". Il est frappant que, même si le critère de la cohérence est proclamé comme principal (l'auteur souhaite que les anglicismes soient remplacés par des termes français, en conséquence d'une "renaissance d'une créativité propre au français"), celui de la cohésion a la primauté partout où il y a conflit!

Nous n'avons plus rien à ajouter à cela, sinon un mot pour préciser notre pensée.

Nos propositions visent simplement à mettre en chantier un embryon de théorie conforme aux procédures concrètes des lexicographes (parfois malgré leurs dénégations et propositions théoriques). On s'aperçoit que l'opposition *cohérence/cohésion* vient seulement faire apparaître plus nettement des modalités de sélection des éléments de la nomenclature déjà en usage, mais présentées comme dérogatoires (face à la conception plus traditionnelle de la langue comme système cohérent de formes) alors qu'il y a d'excellentes raisons de penser que ces procédures sont dans le vrai, et la théorie classique, sinon dans le faux, du moins dans une situation où elle fait référence à une conception ne pouvant rendre compte des procédures pertinentes, pour les situations de contacts de langues au moins, qui sont celles dans lesquelles opère le lexicographe variationniste qui étudie le français. Loin de proposer une révolution, nous ne faisons que constater qu'elle est déjà faite, mais que l'on ne s'en était peut-être pas bien aperçu!

## LE FRANÇAIS, LES VARIÉTÉS DE FRANÇAIS ?

Le phénomène qui doit ensuite être abordé, si l'on accepte de nous suivre jusqu'ici dans ce cheminement, est celui de l'hétérogénéité des images du français, qui, bien entendu, risque d'apparaître avec d'autant plus de relief si l'on adopte cette approche sur l'ensemble d'une collecte lexicographique (dans le présent volume, cela n'apparaît que partiellement, compte-tenu du principe "centrifuge" que nous avons mis en oeuvre (voir *infra*).

Dire que la francophonie est une communauté linguistique fondée sur une référence commune à l'unicité mythique du français est une façon de poser ce problème en creux. S'il y a unicité mythique, c'est qu'il n'y a pas homogénéité des formes au moins sur le terrain (si c'était le cas d'ailleurs, il n'y aurait pas lieu de procéder à une enquête dialectologique).

Nul ne s'en étonnera. Comment imaginer que tous les francophones, disséminés dans le monde dans des conditions sociales, économiques, culturelles, linguistiques si différentes puissent malgré tout entretenir un rapport identique au français ? Il est clair que la valeur du français pour le locuteur français, dans une situation où l'existence du français va de soi, ne peut être la même que pour le Québécois, pour qui "vivre en français" est l'objet d'un combat, ou pour le locuteur africain, pour qui le français est avant tout moyen d'ouverture sur le monde. Ces conditions sociolinguistiques différentes ne peuvent que provoquer des "gestions" différentes des inventaires de formes, avec, par exemple, une plus ou moins grande tolérance pour les emprunts, comme on peut le voir si l'on compare l'accueil fait aux anglicismes en France et au Québec : le *week-end* est admis en France, alors que seule la *fin de semaine* a droit de cité au Québec, etc.

C'est dire la difficulté qu'il y a à élaborer une méthode commune et globale pour mettre en évidence *le français en francophonie*. Devant ce constat, il y a au moins deux attitudes possibles. Si l'on pense la langue en termes de cohérence uniquement, on ne peut que renoncer à tenter cette enquête, en admettant que l'objet de la recherche n'est pas légitime puisqu'il n'existe pas, ou alors, s'engager dans un processus qui consiste à bâtir un français en quelque sorte "artificiel", en recueillant des formes selon le seul critère de la cohérence, en espérant, qu'*a posteriori* les locuteurs francophones s'y reconnaîtront. On est déjà dans une problématique "aménagiste", puisque l'on ne fait plus de la simple description, mais de l'intervention, à partir du moment où les recensements effectués ne sont plus le reflet des usages linguistiques et sociolinguistiques observables sur le terrain.

L'autre attitude consiste à renoncer au concept de langue fondé sur la seule cohérence, et à faire une place à la cohésion. Cela signifie

que l'on renonce au français au singulier, au français monolithique (celui que l'on tente de constituer si l'on pose comme principe que seules les formes intégrées aux matrices du français sont françaises), unique, unifié, et que l'on admet la diversité au sein de la francophonie.

Même si l'on adopte cette approche, tous les problèmes sont loin d'être résolus. Car il reste encore à élaborer une façon de traiter l'irréductible hétérogénéité observable sur le terrain, dans les usages, dans les formes de légitimité de ces usages.

À défaut de méthode à proposer à ce stade, il nous paraît cohérent de commencer par se donner un instrument susceptible de permettre l'étude de l'hétérogénéité, afin, déjà, de porter un diagnostic sur la situation.

## L'ÉTUDE DES MODALITÉS DE LÉGITIMATION DU FRANÇAIS

L'outil de réflexion que nous allons proposer est fondé sur l'idée toute simple que pour qu'une langue émerge *pleinement* comme catégorie de pensée et d'action, il semble bien qu'il soit nécessaire qu'elle remplisse au moins les conditions suivantes, en manifestant :

1. un corpus distinct;
2. une fonctionnalité sociale claire.

On aura reconnu au passage qu'il s'agit de reprendre, en tentant de l'opérationnaliser, l'idée de légitimité proposée plus haut.

Le caractère distinct du corpus d'une langue se mesure à la "distance interlinguistique" entretenue avec les langues avec lesquelles elle est en contact, et sa fonctionnalité sociale s'observe aussi par comparaison; de manière simpliste, on peut poser la question : que ne pourrait-on plus faire si la langue x n'existait plus?

Les choses se compliquent lorsque l'on s'aperçoit que l'on ne peut compter que sur les instruments de la linguistique internaliste pour évaluer ces paramètres, puisque l'opinion des locuteurs eux-mêmes ne peut être ignorée. En effet, si l'on s'intéresse à la langue comme catégorie de pensée et d'action, il est clair que si l'on ne peut ignorer les caractéristiques objectives des (variétés de) langues, la perception que les locuteurs en ont compte au moins tout autant, puisque ce sont les perceptions de la réalité qui déterminent les comportements, et non le réel à l'état "brut". Le linguiste peut fort bien (cas extrême) constater des frontières linguistiques et des fonctionnalités qui sont niées à la fois par les discours des locuteurs et leurs comportements. Mis à part les locuteurs, premiers intéressés, il faut également, si l'on veut demeurer cohérent par rapport à une approche globale, tenir compte du regard de la communauté francophone dans son ensemble sur ces phénomènes. Procéder autrement

signifie admettre implicitement que la communauté francophone n'existe pas! Ce problème est délicat, et nous y reviendrons plus bas. Voyons d'abord simplement un instrument grossier d'évaluation de ces paramètres.

| Critères                                  | Points de vue     |                        |                |                     |
|-------------------------------------------|-------------------|------------------------|----------------|---------------------|
|                                           | Discours internes | Comportements internes | Regard externe | Analyse "objective" |
| Fonctionnalité sociolinguistique          | +                 | +                      | Non pertinent  | +                   |
| Spécificité face aux langues en contact   | +                 | +                      | Non pertinent  | +                   |
| Spécificité face aux variétés de français | +                 | +                      | +              | +                   |

Ce tableau tente de dessiner les modalités de légitimité de variétés de langues en mettant en regard les différents critères qui permettent à une langue d'émerger comme catégorie de pensée et d'action :

1. les **critères** : une langue, en général, sert à quelque chose (fonctionnalité sociolinguistique, sinon on peut penser que ses jours sont comptés), et doit disposer d'une identité (spécificités formelles). Puisqu'il s'agit ici d'étudier des variétés de français, on a distingué la différenciation face aux langues en contacts autres que le français, et le caractère distinct face à d'autres variétés de français, pour attester de l'identité d'une variété au sein de l'espace francophone ;

2. les **points de vue** : il convient de distinguer, chez les locuteurs, leurs discours et leurs comportements, qui ne "disent" pas toujours la même chose (un locuteur peut dire que le français n'existe pas dans un pays donné, et l'utiliser quotidiennement). On ne peut ignorer l'importance du regard externe porté sur une situation quelconque : d'une part, dans certains cas, les locuteurs concernés eux-mêmes sont demandeurs de légitimation externe ; d'autre part, si la francophonie est une communauté linguistique, le regard de l'ensemble de la francophonie sur un de ses sous-ensembles est nécessairement pertinent. Finalement, on a fait figurer le regard "objectif" du linguiste parce que dans certains cas, qu'il faut sans doute prendre en compte, le regard du linguiste "voit" des communautés linguistiques et des variétés de langues là où les locuteurs ne voient rien, ou disent ne rien voir. Ce phénomène d'occultation est intéressant pour l'étude de la francophonie, mais on ne peut, évidemment traiter de manière homogène une communauté où des phénomènes de légitimation existent, et une autre où ils sont moins apparents.

On peut donc espérer obtenir, en examinant les différentes communautés linguistiques francophones, une sorte de typologie des légitimités, qui permet à la fois de mettre en évidence le fait que toutes les communautés linguistiques n'ont pas la même attitude face

au français, mais permettent également de problématiser quelques cas de figure ardu sinon de résoudre ceux-ci.

La “francophonie non problématique” serait représentée, comme ci-dessus, par un tableau avec des “+” partout où cela est possible, ce qui serait sans doute le cas du Québec. Par contre, le cas malgache, pour ce qui est du français non standard, ressemblerait, selon les études faites par Claudine Bavoux (thèse en cours), plutôt à ceci :

| Critères                                  | Points de vue     |                        |                |                     |
|-------------------------------------------|-------------------|------------------------|----------------|---------------------|
|                                           | Discours internes | Comportements internes | Regard externe | Analyse “objective” |
| Fonctionnalité sociolinguistique          | -                 | +                      | Non pertinent  | +                   |
| Spécificité face aux langues en contact   | -                 | +                      | Non pertinent  | +                   |
| Spécificité face aux variétés de français | -                 | +                      | +              | +                   |

Il est bien évident que ce cas a un profil fondamentalement différent du premier décrit ci-dessus, et qu’il pose une interrogation fondamentale: peut-on parler de “français non standard” à Madagascar, dès lors que les locuteurs, premiers concernés, ne semblent pas enclins à accorder un statut à cette variété de langue? Il semble que l’on a affaire ici à un cas limite, que l’on a sans doute des raisons d’étudier, mais qui, en aucun cas ne pourrait être mis sur le même plan qu’une variété du type décrit plus haut, sous prétexte que l’on rencontre, sur le terrain des “mots” particuliers qui ressemblent à du français!

Ce modèle est loin de nous satisfaire pleinement. Reconnaissons-lui cependant au moins une vertu, celle de permettre de percevoir les problèmes qui se posent à la francophonie, même si, à l’évidence, des réponses sous une forme moins catégorique que celle de ces tableaux à remplir de manière tranchée et “binaire” sont souhaitables pour mieux comprendre les mécanismes à l’œuvre au sein de celle-ci.

Une autre de ses vertus est également de permettre d’élaborer des méthodes d’approche différenciées selon les terrains: en effet, alors que, dans le premier cas, on peut procéder, de manière tout à fait “classique” (depuis Vaugelas) en privilégiant les usages socialement dominants, puisqu’il y a une légitimation interne à la société, le deuxième tableau pose un problème grave, qui n’est pas sans rappeler le procès (sans doute excessivement polémique) que fait Afeli Kossi (1990) à Suzanne Lafage, lorsqu’il l’accuse d’avoir constitué une variété de français fictive, et de l’avoir attribuée à des locuteurs qui ne s’y reconnaissent nullement!

Il est clair que, si le linguiste peut continuer à s’intéresser à de telles variétés, il faut quand-même les traiter de manière différente des variétés jouissant pleinement de certaines formes de légitimation



sociale, et donc prendre en compte les modalités différentes de légitimation qui font qu'une variété de langue existe en tant que catégorie de pensée et d'action au sein d'une communauté linguistique.

## DESCRIPTION ? AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE ?

On en arrive au dernier volet de cet exposé, qui débouche sur une interrogation importante : où s'arrête la description de langue, et où commence l'aménagement linguistique, l'intervention délibérée sur les langues ?

Dans le cas de la francophonie, et si l'on souscrit aux perspectives évoquées ci-dessus, les choses semblent heureusement, et pour changer, très claires. Il ne peut s'agir que d'aménagement linguistique.

Sans même aller sur les terrains complexes comme celui de Madagascar, et en prenant un cas simple où l'on rencontre une variété clairement légitimée, demeure le problème qui consiste à se demander comment respecter la dimension "globale" posée en postulat au début de cette réflexion.

Si la francophonie est une communauté, si le français est une langue, et même si l'on admet des modulations méthodologiques selon les spécificités des terrains, il n'en demeure pas moins que, si l'on veut pouvoir parler de *communauté* linguistique, il faut bien que *l'ensemble* des francophones se prononce sur *l'ensemble* des variétés identifiées et décrites.

Si l'on admet, ce qui paraît relever du plus élémentaire bon sens, qu'une communauté linguistique de cette ampleur ne peut fonctionner tout à fait sur le modèle des petites communautés où l'interaction constante en face à face est garante de la légitimation par tous des formes en usage, on se retrouve devant un obstacle de taille : comment s'assurer que les formes recensées sur les différents terrains soient acceptables pour tous les locuteurs ?

On ne peut que recourir à des formes médiatisées de légitimation, à travers l'action de médiateurs (linguistes sans doute), qui se chargent du travail de recueil, de filtrage des formes, en fonction de critères sur lesquels on se sera mis d'accord au préalable.

Bien sûr, on pourrait prétendre que ces critères se dégagent de l'observation des critères d'acceptabilité au sein des diverses communautés linguistiques, et, d'une certaine façon, relèvent de la simulation du réel, qui ne serait cependant que difficilement assimilable à de la description.

Il semble bien plus honnête d'admettre que si *le français en francophonie* voit jamais le jour, ce ne pourra être qu'à travers une action de longue haleine d'aménagement linguistique de la francophonie. Après tout, il ne faut pas oublier que la plupart des langues et

communautés linguistiques actuelles doivent leur existence à un sérieux "coup de pouce" de la part d'aménageurs (il suffit de lire *L'Histoire de la langue française* de Brunot en ce qui concerne le français de France pour s'en convaincre). Le présent recueil se place dans cette perspective, visant à constituer une étape de ce processus, en quelque sorte une sorte de lexique expérimental, visant à susciter des réactions d'adhésion ou d'hostilité, aussi bien de la part de la communauté scientifique que des usagers de la variété décrite.

## MÉTHODES D'ENQUÊTES

Le passage de considérations hautement théoriques à des procédures concrètes est souvent délicat, donnant l'impression de révéler le caractère peu réaliste de certaines propositions.

Bien entendu, cette impression ne manquera pas de se faire sentir ici, et nous nous attacherons même à montrer les faiblesses de nos propositions théoriques non pas par masochisme, mais parce que nous pensons que le rôle de la théorie n'est pas (seulement?) de fournir un stock d'instruments et de recettes, mais surtout de procurer une vision de l'objet de recherche. Même si les propositions faites sont parfois peu applicables, nous les défendrons pour cette raison: il est clair que le chercheur ne récolte pas les mêmes objets, ne les analyse pas de la même façon selon sa théorie de référence, même si celle-ci ne donne pas lieu à des procédures, protocoles et "recettes" explicites.

Cela est d'autant plus marqué dans le cadre d'une approche qui se fonde sur la **légitimité** des unités recueillies et non pas sur leurs caractéristiques purement formelles (le sens étant lui aussi mis en forme (cf. plus haut). En effet, dans la perspective de ce type d'approche, il faut avoir accès aux représentations des locuteurs par des voies diverses (recueil des discours explicites, observation des comportements) où l'enquêteur fait partie de l'enquête en tant qu'agent de perception d'aspects essentiellement qualitatifs. Dans ce type d'approche, on doit compter énormément sur le regard de l'enquêteur, qui dépend de la conception qu'il s'est formée de l'objet de recherche, plus en tout cas que dans des approches d'inspiration "structuraliste", où la formalisation de procédures (de type algorithmique) serait à la limite envisageable. Cela est assez nettement perceptible d'ailleurs dans la mesure où, pour les tris préalables à une éventuelle fusion des lexiques des différentes îles en un lexique de l'Océan Indien, M. Beniamino a mis au point un jeu de filtres informatisés (par exemple, comparaison des signifiants graphiques, phoniques) qui ne serait absolument pas envisageable pour ce qui est des procédures de collectes.

Pour l'essentiel, on pourrait caractériser la méthode de collecte dont le résultat est livré ici comme étant de la "participation observante", s'écartant, de ce fait, de la plupart des méthodes se voulant "objectives". Ce parti pris, on le comprend bien, est en cohérence avec l'idée exprimée plus haut, que la légitimité d'un signe se trouve dans le rapport entretenu par des locuteurs avec lui, l'intégration formelle et sémantique, l'histoire du mot, sa fréquence, sa dispersion géographique étant des indicateurs, précieux, certes, de ce rapport, mais pas plus, surtout dans le cas d'emprunts récents, qui sont légion en situation de contacts de langues. Pour ce type de recherche, les enquêtes très contraignantes (questionnaires, etc.) se montrent assez peu efficaces, comme le montre très bien M. Grawitz (1990) dans sa longue discussion sur les méthodologies d'enquête.

Le plus souvent, les unités décrites ici (sauf certaines unités recueillies à l'écrit) ont fait l'objet d'observations "en situation", sans sollicitation aux témoins de notre part, nos seuls instruments matériels étant la mémoire (qui nous a sûrement parfois trahi) un carnet et un crayon (le plus souvent non apparents dans la situation d'observation (5)). Il est certain que cette méthode risque de souffrir d'un certain subjectivisme, compensé, du moins le pensons-nous, par la qualité des situations d'observation, totalement spontanées, et dénuées au maximum du "paradoxe de l'observateur", dans la mesure où les personnes observées ne savaient pas qu'elles l'étaient (on se trouve là dans les problématiques très classiques de la méthodologie comparée des différents types d'enquêtes, voir Grawitz, 1990). Bien sûr, la situation a, dans certains cas, quelque peu perdu de sa spontanéité quand, parfois, de crainte d'oublier trop de mots, nous avons malgré nos résolutions, sorti carnet et crayon pour noter un chapelet de mots intéressants. On peut signaler un autre inconvénient évident de cette méthode, son "coût" considérable en temps: il est clair que nous n'avons pu la mettre en oeuvre que parce que, originaire de la communauté linguistique étudiée, nous avons gagné, par la connaissance préalable du terrain, beaucoup de temps, et qu'il serait impensable pour un lexicographe non familier du terrain de procéder de cette façon, ne serait-ce que parce qu'il devrait sans cesse interrompre les témoins pour vérifier le sens des unités observées.

Cette approche a aussi l'inconvénient d'être ciblée sur notre cercle de relations proches, constituées de locuteurs le plus souvent de langue maternelle française, mais pas exclusivement; et loin de là. Nous avons compensé ce risque de biais introduit dans la collecte par des contrevérifications auprès de personnes de milieux différents,

(5) Pour la petite histoire, avouons que les toilettes ont souvent servi de base de repli pour noter hâtivement par écrit une dizaine de mots retenus en mémoire, permettant ainsi d'en emmagasiner de nouveaux par la suite.

notamment des étudiants mauriciens auxquels nous avons donné des cours de 1991 à 1993, et les témoins que nous avons interrogés à la faveur d'une enquête effectuée dans le cadre d'un projet de recherche financé par le CIRELFA (6). Il ne faut pas oublier que certains de nos carnets datent de 1984, ce qui nous a donné le temps de vérifier et de re-vérifier la validité de certaines données, notamment celles qui ont été recueillies à date ancienne. Par ailleurs, nous n'avons jamais tenu compte d'unités rencontrées une fois seulement, l'étendue réduite de l'ensemble décrit ici nous permettant de ne conserver que des unités dont l'usage et la légitimité ne font aucun doute. Nous avons hésité un moment avant de persévérer dans cette voie, car il aurait été finalement peut-être plus facile de travailler à l'aide de la presse, comme nous l'avons fait partiellement d'ailleurs. Ce qui a fait pencher la balance en faveur de notre stratégie actuelle, c'est le fait que le milieu auquel nous avons accès par le hasard de notre biographie est difficilement pénétrable (M. Beniamino, pour la Réunion, parle de "caste" des Blancs), et que, si l'on se fie aux publications, nous sommes le seul à décrire ses usages (peut-être en voie de disparition) depuis l'ouvrage de Desmarais (1967), élaboré dans une autre perspective, prescriptive-corrective. Il nous a paru important de poursuivre notre description au sein de ce "noyau dur" d'une certaine francophonie de langue maternelle à l'Île Maurice, car les données de la presse seront toujours disponibles, alors que celles que nous pouvons étudier ont un caractère fugace qui incite au recueil immédiat.

Cette approche a, de la même manière, l'avantage de faire état de données *orales* qui n'ont, souvent, que très peu de chances d'apparaître à l'écrit, puisque nous avons eu tendance à privilégier cet aspect, sachant que, du fait de la pérennité de l'écrit, les études sur ce domaine peuvent être remises à plus tard (nous avons plusieurs centaines de pages de presse mauricienne en stock, partiellement dépouillées). Ce dépouillement fragmentaire nous a d'ailleurs convaincu de l'utilité d'une description de l'oral, car nous sommes maintenant persuadé que nombre des unités orales décrites ici ne se rencontreraient jamais à l'écrit.

Les données recueillies ont parfois été complétées (par exemple pour clore un champ sémantique) par des unités pour lesquelles nous avons fait appel à notre compétence, par "introspection" comme diraient les générativistes. L'ensemble des données recueillies a ensuite, par mesure de précaution, fait l'objet de vérifications auprès de témoins, à qui ont été soumises les entrées (variantes de prononciation), les définitions, les exemples, et les renvois (synonymes/antonymes).

---

(6) Conseil international de recherche en linguistique fondamentale et appliquée.

Cette approche est certainement critiquable, et sera sans aucun doute critiquée; nous voulons simplement rappeler que le présent recueil regroupe environ 700 unités, et que bien peu de locuteurs maternels d'une langue ont besoin d'effectuer des enquêtes approfondies pour rassembler un si petit ensemble d'unités. Il est clair que l'élargissement de cet ensemble nécessiterait des enquêtes (par exemple le lexique actuel des jeunes), mais que, pour le moment, cela semble constituer une véritable perte de temps et d'énergie en regard des résultats que l'on peut en espérer.

On est loin de l'idéalisme de nos propositions théoriques de départ, puisque, l'on s'en aperçoit, l'opinion des témoins n'est pas recueillie sur chaque unité, et leurs comportements ne sont pas observés non plus dans chaque cas.

Il convient sans doute de dire un mot de la manière dont a été organisée notre "participation observante". On a déjà dit un mot des méthodes de recueil d'unités, par observation sans sollicitation des témoins le plus souvent. Cela doit être complété par les critères d'inclusion à la nomenclature, et la façon dont nous avons opéré sur le terrain.

On peut distinguer au moins trois types de légitimité affectant les termes figurant dans le corpus que nous avons recueilli, ces types de légitimité étant liés à leurs fonctionnalités:

1. la légitimité communicationnelle et lexicale;
2. la légitimité registrale;
3. la légitimité identitaire.

On s'apercevra qu'une même unité peut relever de plusieurs types de légitimité à la fois, ce qui conforte alors d'autant plus le bien-fondé de l'intégration d'un terme dans la nomenclature.

## LA LÉGITIMITÉ ISSUE DE LA VALEUR INSTRUMENTALE, OU LA NON DÉLÉGITIMATION

C'est une perspective proche du critère qui a été le plus communément exploité, semble-t-il, jusqu'ici: il s'agit simplement d'admettre qu'un terme indispensable à la communication dans une communauté linguistique finit souvent par être intégré au lexique des langues qui y sont utilisées, et ainsi mis en cohésion, indépendamment de sa mise en cohérence ou non, qui peut être beaucoup plus tardive.

La mise en évidence de ce type de légitimité utilise deux types de présomptions, sur des critères linguistiques et sociolinguistiques. Le linguiste internaliste montrera facilement par une analyse sémique, que le terme *tante* (Île Maurice) n'a pas de synonyme exact en français standard: il ne s'agit ni d'une corbeille, ni d'un panier en ce qui concerne l'apparence extérieure ou la fonctionnalité. Il démon-

trera aussi facilement que ce terme contribue à restructurer le champ des termes désignant des "réceptacles" (7) utilisés pour transporter des objets à bout de bras, par exemple en introduisant une nouvelle matière (fibre de vacoas) parmi les traits distinctifs de ces différents objets. Le sociolinguiste montrera facilement que, en ce qui concerne la dispersion tant géographique, que sociale, chronologique etc., ce terme est massivement attesté, preuve de son caractère indispensable.

Il ne faut cependant pas oublier que, si les locuteurs se plient souvent aux nécessités de la communication, en acceptant un terme en raison de son utilisation fréquente, cette évolution n'est pas mécanique, certains termes, demeurant longtemps avec un statut incertain, quoique fréquemment utilisés dans la pratique langagière quotidienne.

C'est en ce sens que les démonstrations faites ci-dessus (critères linguistiques et sociolinguistiques) ne fournissent que des présomptions, le locuteur ayant le dernier mot en matière de lexique! Dans la mesure où il s'agit ici d'un domaine de la langue où le rapport aux mots est très instrumental, on ne peut s'attendre à une légitimation très forte: on n'adhère pas avec enthousiasme à des mots servant à désigner des pièces de sa voiture par exemple, et personne n'en fait des emblèmes de quoi que ce soit (8). Cependant, on peut observer des attitudes de "délégitimation", lorsque l'usage d'un mot est assez régulièrement mis à distance ("Il a fallu changer le *ratchet*, comme dit le mécanicien"). C'est pourquoi, dans ce domaine, compte tenu du rapport instrumental à la langue, qui prédomine, l'observateur, plutôt que de rechercher des discours ou des attitudes de légitimation, qui y sont rares, a plutôt intérêt à observer les signes de délégitimation. On peut en observer un assez grand nombre à travers le marquage typographique dans la presse, ou, plus rarement, par le biais de commentaires: ainsi du terme *on and off* (sporadiquement, de manière aléatoire). Ce terme a été utilisé pour décrire l'attitude de l'Opposition parlementaire en 1992, et voici le commentaire d'un journaliste, dans le corps de son article: "On and off. Expression nouvelle entrée, cette semaine, dans la terminologie locale [...]" (*Week-End*, 02.08.92). C'est un constat objectif, dont il est difficile d'interpréter la valeur de légitimation, mais qui montre cependant que ce processus est bien à l'œuvre, même si ici le journaliste ne sait

---

(7) C'est le générique utilisé dans le Petit Robert à "panier".

(8) Il n'est pas question ici des termes désignant des pièces "nobles" comme le "volant" ou le "carburateur", qui peuvent, elles, servir d'emblèmes (cf. l'émission "Carbu" sur RFO-Réunion, qui traite du sport automobile; on notera d'ailleurs que c'est la forme correspondant au registre de spécialité qui sert d'emblème (c'est le "carbu" des bolides rugissants, et non le simple "carburateur" de la voiture du dimanche!)).

pas bien ce qu'il doit en penser. Au contraire de cette situation où la légitimation se perçoit surtout à travers la non délégitimation, les deux autres cas permettent de percevoir des processus de légitimation positive.

## LA LÉGITIMITÉ REGISTRALE

Dans ce cas de figure, on admet un terme parce qu'il a pour fonction essentielle de permettre de définir un registre de langue particulier. Ainsi, le ponctuateur et phatique *Bonhomme* (Maurice) sert à définir un échange comme s'effectuant entre pairs, avec un certain degré d'informalité et d'intimité, et un code social "mauricien". Il est à noter que ce type de fonction semble important pour les locuteurs et leurs observateurs: depuis quelques mois, on peut ainsi entendre, le matin, sur les ondes de RFO-Réunion, un présentateur qui, lorsqu'il donne une information concernant l'Île Maurice, la fait suivre souvent d'un commentaire humoristique en imitant l'accent mauricien. Cette parodie est abondamment ponctuée de *Bonhomme* retentissants.

## LA LÉGITIMITÉ IDENTITAIRE

Ce type de légitimité n'est pas toujours facile à distinguer de la fonction registrale, le choix d'un registre dépendant souvent de l'identité négociée entre les interlocuteurs.

Cela apparaît assez clairement lorsqu'il s'agit, pour un locuteur non standard, de marquer l'espace énonciatif face à un locuteur standard, en lui signifiant son extériorité par l'usage de termes perçus comme internes à la communauté linguistique non standard. Les locuteurs peuvent alors adopter deux stratégies: soit choisir des termes désignant des *realia* inconnus de l'interlocuteur standard, et lui faire comprendre ainsi qu'il n'est pas sur son territoire, ou, au contraire, choisir des termes qui ont des "synonymes" en français standard, et marquer encore plus clairement qu'il s'agit essentiellement d'un espace énonciatif spécifique, indépendamment de la réalité à laquelle il est fait référence. Généralement, plus le locuteur est insécurisé, plus il opte pour la première solution, qui lui donne la maîtrise totale du discours, moins il l'est, plus il tend vers la seconde, puisque, pour adopter cette stratégie, il faut non seulement maîtriser la variété régionale, mais le français standard.

On peut s'attarder à décrire une des méthodes privilégiées, à notre avis, d'accès au degré de légitimité d'une unité, quel qu'en soit le type. Cette approche consiste tout simplement à procéder à des substitutions ou reformulations par des formes standard, dans le cours d'échanges pendant une conversation, à chaque fois qu'un terme potentiellement intéressant est rencontré, et à observer le

comportement de l'interlocuteur. Dans certains cas, l'interlocuteur, dans la suite des échanges, adopte le terme proposé sans jamais revenir au premier terme qu'il avait utilisé, ce qui peut être interprété comme un indice de légitimité assez faible (c'est le cas de *ratchet* / "cliquet"). A l'autre pôle, on peut observer des comportements d'agressivité verbale, la substitution étant non seulement refusée, mais le refus étant assorti de commentaires à tonalité souvent identitaire du type: "On n'est pas en France ici!". Bien entendu, il existe toutes les formes intermédiaires entre ces deux pôles, les commentaires n'étant pas nécessairement à tonalité identitaire, mais soulignant parfois l'inadéquation d'un terme standard en ce qui concerne le sens ("un *dal pouri* ce n'est pas une crêpe!") ou le registre ("on est entre copains, ce n'est pas la peine de *tirer* ton français!"). Ce type de test n'est bien entendu que complémentaire par rapport à la simple observation, qui permet souvent, dans les cas où les choses sont bien tranchées, d'évaluer la légitimité d'un terme sans procéder à ce type de test. Ainsi par exemple, nous avons pu assister à un échange où le terme "panaché" a été catégoriquement rejeté par un locuteur face à un autre qui, de par l'emploi qu'il en faisait, proposait une répartition du sens traditionnellement conféré à "shandy" (toutes formes de panachés à la bière) à deux termes: "panaché" (= bière + autre boisson que le coca-cola) et "shandy" (= bière + coca-cola).

Pour donner une plus grande solidité à cette approche, on a vérifié, *a posteriori*, l'ensemble de la nomenclature avec des témoins. Bien entendu, il serait illusoire de prétendre que cette vérification compense le déficit d'observations et d'interviews qu'il faudrait faire pour être totalement rigoureux. Mais il est évident que ce type d'enquête n'est pas possible dans la pratique, le type d'observations que nous proposons, pour fragmentaire et lacunaire qu'il soit, étant déjà assez prenant et exigeant (attention de tous les instants, puisque la participation devient parfois si observante qu'elle entraîne un changement de méthode, et devient de l'observation sporadiquement participante!) pour que l'on ne songe pas à tenter une approche plus exigeante en temps et en investissement personnel.

Ce type de regard sur l'objet langue a consisté, dans un premier temps, à observer l'ensemble du français que nous étudions, partant de l'idée saussurienne qu'une langue, étant un tout structuré, ne peut être débitée par unités lexicales isolées, seule la description globale étant légitime (9). Cette approche globale n'a évidemment pas tenu compte des seuls critères liés à la *cohérence*, mais également des paramètres permettant de prendre compte de la *cohésion*. Il est bien clair cependant, et c'est sans doute le tournant auquel nous attendent les

---

(9) On trouvera en annexe un échantillon des objections que l'on peut faire à l'approche différentielle.



partisans de l'approche différentielle, qu'à aucun moment n'a été constitué un fichier de l'ensemble des unités du français des témoins observés. Cela tient à une nécessité pratique d'économie, de rentabilité et de faisabilité, appuyée cependant sur le fait que cette description n'est pas à (re)faire, puisqu'elle existe déjà dans les dictionnaires de français standard comme "appoint" de notre inventaire!

Cet aspect mérite que l'on s'y attarde, car il semble en effet paradoxal de défendre haut et fort les spécificités d'un lexique particulier pour, par la suite admettre l'usage d'un instrument du français standard!

L'observation des comportements des locuteurs sur le terrain légitime totalement cette approche tant il est vrai que, pour eux, il y a interpénétration des éléments marqués à des degrés divers par la mauricianité, et des éléments non emblématiques (français standard). Il est en effet clair que le locuteur utilise sans cesse conjointement des formes standard et des formes non standard, constituant, pour certains champs, un tout cohérent: les ustensiles de cuisine par exemple, comprennent non seulement la "casserole", etc. mais également le "dexi", la "caraille", qui provoquent d'ailleurs un réaménagement des critères définitoires des différentes catégories, la "caraille" faisant surgir le critère du "fond incurvé" (au moins pour les ustensiles culinaires "mauriciens"), alors que tel n'est pas le cas en français standard (d'après le *Petit Robert*, où ce critère n'apparaît pas).

Cette relative interdépendance pourrait conduire à renoncer à l'idée de "variété", toujours si l'on a une conception de la langue fondée sur la cohérence bien sûr. Dès que l'on admet que la cohésion peut servir de principe structurant, on peut, en toute logique admettre l'émergence d'une variété bâtie sur ce critère de nature identitaire.

À défaut d'être différentiel dans son approche en ce qui concerne le recueil de données, le présent travail l'est dans sa présentation, dans la mesure où il s'appuie sur les dictionnaires de français standard, et se situe en quelque sorte en complément de ceux-ci, ne serait-ce d'ailleurs qu'en ce qui concerne les termes utilisés dans les définitions, rédigées en français standard.

Se pose ici un des problèmes maintes fois évoqué, celui des "trous" de compétence, et celui, corollaire, de la compétence active et passive. Il est en effet bien clair que si les sens de base de "table" "qui sont recensés dans les dictionnaires standard sont présents à Maurice, certains des plus rares ne sont que passifs, d'autres inconnus. En toute rigueur, il faudrait se livrer, pour que notre instrument soit parfaitement fiable, à l'élaboration d'un inventaire des "trous" (termes, sens non utilisés), qui donnerait un résultat pratique absurde, car la première étape à achever avant même de commencer à

présenter les "unités positives" du français de Maurice, serait l'exposé complet et exhaustif des "unités négatives" ou "trous", ce qui aurait pour paradoxal et humoristique résultat de remplir le premier recueil de tout français non standard de "trous", et permettrait d'inventer une nouvelle spécialité, la lexicographie-gruyère.

Nous ne nous étendons pas sur le problème de la compétence passive et active, qui devrait, elle aussi, être l'un des paramètres de la description, dans la mesure où la valeur d'une unité varie considérablement selon qu'elle est simplement connue et jamais utilisée, ou connue et utilisée.

Cela dit, il est donc clair que notre approche a consisté à recueillir le français de Maurice selon le critère mis en avant ci-dessus, celui de la cohésion (place dans les représentations implicites et explicites des locuteurs) d'abord, celui de la cohérence ne venant parfois, et là où il s'applique, qu'en second lieu.

Cependant, il convient de rappeler les orientations que nous avons proposées aux Premières journées scientifiques de l'AUELF-UREF (Robillard, 1991), pour notre équipe, et qui, secondairement, ont contribué à structurer notre recueil :

- "1. le principe centrifuge: le travail consistera à partir des unités massivement attestées, à large répartition dans le temps, l'espace géographique et social vers celles dont le statut est plus fragile ; (10)
2. le principe échantillonnaire: le travail lexicographique, s'appuyant sur une analyse préalable de la communauté linguistique, essaiera d'être représentatif des différents types d'unités s'observant dans l'usage des locuteurs: domaines d'emploi, registres, valeur identitaire, légitimité, etc.

Ces deux principes sont en contradiction logique; il appartiendra au lexicographe, en fonction de ses méthodes de travail de les équilibrer, en concertation avec l'ensemble de l'équipe, afin que l'ensemble inventorié dans les différentes régions de la zone soit à peu près homogène."

Une première entorse à ce principe a d'ailleurs consisté à éviter pratiquement toutes les unités ayant trait à la flore et à la faune, domaine réservé à D. Baggioni, de manière transversale, sur toute la zone, compte tenu de ses travaux lexicographiques antérieurs sur le créole de la Réunion.

Cette démarche est apparue d'autant plus opportune que le présent lexique est publié par "tranches", qui se veulent sinon exhaustives dans l'absolu (ce qui est impensable en matière lexicogra-

---

(10) Cette formulation ancienne mérite une nuance : le principe centrifuge consiste plutôt à recenser d'abord les unités dont la légitimité est indiscutable, pour aller vers celles qui sont plus douteuses (par exemple, termes administratifs, etc.).

phique) du moins dans les zones du lexique qui se voient représentées. En effet, on est bien loin, dans cet ouvrage, d'avoir épuisé les ressources du français mauricien, et on peut espérer des publications à venir, de notre part, mais espérons-le de la part d'autres auteurs, pour s'approcher de l'idéal d'exhaustivité qui est traditionnel en lexicographie.

Un dernier paramètre est intervenu parmi les critères d'intégration à la nomenclature, celui, institutionnel cette fois, qui faisait que, opérant dans le cadre du programme *Le français en francophonie* de l'AUELF-UREF, nous avons privilégié, lorsque cela ne nuisait pas à la présentation d'ensemble de la structure de l'inventaire, les unités qui correspondaient à l'intitulé du projet que notre équipe avait présenté à cet appel d'offre, *Contributions à un recueil des particularités lexicales des français de l'Océan Indien*, afin que notre travail s'harmonise par rapport à l'ensemble de ce projet, dont nous avons des raisons de contester certaines bases théoriques (11), mais auquel nous souhaitons participer loyalement et conformément aux attentes de cette institution.

Nous souhaitons conclure sur le caractère expérimental de ce travail, aspect qui nous paraît essentiel, et qui peut s'observer sur plusieurs plans à la fois :

1. sur le plan théorique, par une tentative de réflexion globale qui devra certainement être soumise à la critique et par la suite, être révisée et améliorée ;
2. sur le plan pratique, celui de l'aménagement linguistique, par un recueil lexicographique qui se veut plus l'agent catalyseur d'une prise de conscience qu'un inventaire "définitif" et "achevé", en présentant à une communauté linguistique une image d'elle-même, afin d'observer si elle s'y reconnaît ou non.

Sur ces deux plans, il reste donc encore du pain sur la planche et du travail à abattre, cet ouvrage ne constituant qu'une étape dans le processus de description des français de l'Océan Indien.

(11) Cela n'a pas été fait ici point par point, mais pour qui connaît les positions de l'équipe IFA, cela est assez clair.